



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 JUILLET 2023**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 37

Mis en ligne le : 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUILLIÈRE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. WAHARTE - M. BORELLI

Pouvoirs :

Mme CZURKA à M. AMAR
Mme ROSADONI à M. PIQUET
Mme LEHNERT à M. JESNE
M. BOCCIA à M. FERAL

Absents :

Mme PIOMBINO - M. GACHET

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

ATTRIBUTION DE PLACES DE SPECTACLE AUX BACHELIERS session 2023

N° Acte : 8.9

Délibération n°23-119

Vu l'article L. 2121-29 du code des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 533-1 du code de l'éducation autorisant les collectivités territoriales à verser des aides et récompenses aux élèves

Considérant que la Ville de Vitrolles souhaite valoriser le mérite des lycéens de terminale résidant sur la commune que ce soit dans la filière générale, technique ou professionnelle, il est proposé d'attribuer à chaque lycéen ayant obtenu son baccalauréat, une invitation pour un concert à une date de leur choix dans le cadre du Festival Jardin Sonore du 19 au 21 juillet 2023, co organisé par la ville.

La valeur de la place de concert est comprise entre 42€ (quarante-deux euros) à 46€ (quarante-six euros),

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 07/07/2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



LA VILLE DE VITROLLES & LE FESTIVAL JARDIN SONORE

Félicitations pour vos résultats du baccalauréat 2023 !

Afin de récompenser vos efforts et vos résultats, la Ville de Vitrolles vous offre votre place en pelouse debout pour assister à la soirée de votre choix.

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

ANNÉE DE NAISSANCE : _____

EMAIL : _____

Je souhaite assister au concert de (cocher la case) :

- Jour 1 - MERCREDI 19/07 avec : SOPRANO, PETIT BISCUIT, LUIDJI, DORIA, MAUVAISE BOUCHE, VACRA, BRÖ, NORDINE GANSO, ILYES MELA...
- Jour 2 - JEUDI 20/07 avec : BEN HARPER & THE INNOCENT CRIMINALS, JOHN BUTLER, FAADA FREDDY, LORENZO, MARA, BEKAR, MARABOUTAGE, LIQUID JANE, AHMED SPARROW, THOMAS ANGELVY...
- Jour 3 - VENDREDI 21/07 avec : SHAKA PONK, ZOLA, LOVEJOY, SÜEÜR, NOVA TWINS, VINTAGE TROUBLE, ELYJI, GLITCH, JULIEN SANTINI, FÉLIX DHJAN...

ENTRÉE DU FESTIVAL :

allée Philippe de Brocard – rue de Fontblanche 13127 Vitrolles

Ce bon est à compléter et à échanger contre un billet le soir du concert de votre

choix, au guichet du Festival Jardin Sonore.

Un justificatif d'identité vous sera également demandé.

